

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Lionel-Groulx

Deuxième rapport d'évaluation

14 novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 15 novembre 1995

Monsieur Richard Couët
Directeur général par intérim
Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6

Monsieur le Directeur général par intérim,

À la suite de votre lettre du 7 novembre dernier et des précisions que vous apportez quant au caractère prescriptif de la Politique d'évaluation des apprentissages de votre Collège (PIEA), il me fait plaisir de vous informer que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a révisé son jugement au sujet de votre PIEA.

À sa réunion du 14 novembre dernier, la Commission a déclaré votre politique partiellement satisfaisante.

La Commission note les travaux entrepris pour réviser voire PIEA. Dans le cadre de ces travaux, sans doute y aurait-il lieu que vous éliminiez l'ambiguïté qui a donné lieu à l'interprétation erronée qu'en faisait la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général par intérim, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer